



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/412
7 juin 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN (23 mars-7 juin 1996)

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 1030 (1995) du Conseil de sécurité, en date du 14 décembre 1995, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers un règlement politique d'ensemble du conflit, ainsi que des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Il rend compte des activités intervenues depuis mon dernier rapport, daté du 22 mars 1996 (S/1996/212).

II. MAINTIEN DU CESSER-LE-FEU

2. La situation au Tadjikistan a été très tendue durant la période considérée. C'est dans le secteur de Tavildara que les événements les plus graves ont eu lieu. En mars et avril 1996, les combats y ont été largement statiques, caractérisés par des échanges de feu à distance. Le Gouvernement en a profité pour renforcer ses effectifs, utilisant la route reliant Kouliab à Tavildara via Kovaling. À la fin du mois de mars, la route de Kovaling était devenue presque impraticable à des fins militaires en raison des conditions climatiques et de l'état de la chaussée, et le ravitaillement a dû être effectué par hélicoptère. Pendant toute la période, le Gouvernement a imposé des restrictions sévères aux mouvements de la MONUT. Celle-ci n'a pas non plus été en mesure d'observer les activités menées par l'opposition de son côté de la ligne de front.

3. Les combats se sont intensifiés au début de mai 1996. Le 9 mai, l'opposition a lancé une offensive terrestre, qui a rapidement atteint trois objectifs : l'occupation de Khur, qui contrôle l'accès à la vallée d'Obikhingou, la destruction du quartier général avancé du Gouvernement près de Sayod et le contrôle de la route menant au col de Khobourobot. Le 11 mai en début de soirée, s'étant rendues maîtres d'une crête située à 600 mètres à l'est de Tavildara, les forces de l'opposition ont commencé à bombarder la ville, créant la panique parmi les soldats et les civils, qui avaient été nombreux à y chercher refuge. À 20 heures, l'équipe de la MONUT à Tavildara a été retirée pour des raisons de sécurité et redéployée à Garm.

4. Le 12 mai, Tavildara est tombée aux mains de l'opposition. Le Gouvernement a ainsi perdu un nombre considérable de soldats et une grande quantité de



matériel. Nombre de ses soldats (armée, milice et forces de sécurité) ont été blessés ou faits prisonniers et d'autres, dont on ne connaît pas le nombre, ont déserté. Tout aussi important, l'opposition a coupé la route qui mène au col de Khobourobot. Il s'agit de la seule liaison interne entre le Haut-Badakhchan et le reste du pays et elle est importante pour les approvisionnements durant la saison chaude (bien qu'elle soit impraticable en hiver).

5. Durant les combats intenses qui se sont déroulés autour de Tavildara, l'Organisation des Nations Unies a à maintes reprises demandé tant à l'opposition qu'au Gouvernement de mettre fin aux hostilités. La MONUT a aussi protesté contre le bombardement de Tavildara par l'opposition, lequel mettait en péril la vie de civils innocents. Le 21 mai, le Président du Conseil de sécurité a fait, au nom du Conseil, une déclaration condamnant la violation de l'Accord de cessez-le-feu de Téhéran (S/1994/1102, annexe I) et exigeant la cessation immédiate des actions offensives et des actes de violence (S/PRST/1996/25).

6. Après la chute de Tavildara, le Gouvernement a continué de renforcer ses effectifs à Garm et Tadjikabad et a déployé des troupes le long de la route reliant Douchanbé à Garm et Djirgatal. Ces forces sont constamment harcelées par des combattants de l'opposition.

7. Le 14 mai, des manifestations ont eu lieu à Khodjent et Ura-Tyube, dans la région de Leninabad, pour protester contre le meurtre, en mars, avril et mai, de plusieurs personnalités de cette région. Les manifestants ont demandé la révocation des administrateurs civils et des responsables du maintien de l'ordre d'origine kouliabie, davantage d'autonomie pour la région, une amélioration de l'approvisionnement en denrées alimentaires et des mesures plus efficaces contre la criminalité. Pour désamorcer la situation, le Gouvernement a remplacé les responsables du maintien de l'ordre et nommé des personnes originaires de Leninabad et Toursounzadé à des postes de responsabilité dans l'Administration de la région de Leninabad. Bien que les manifestations aient pris fin, la situation à Leninabad est demeurée tendue.

8. Le 2 juin, les forces gouvernementales ont lancé une contre-offensive à Tavildara. Au moment de l'établissement du présent rapport, on disposait de peu d'informations à cet égard, les observateurs de la MONUT n'ayant pas eu accès au secteur et aucune partie n'ayant donné de détails.

9. Dans le reste du pays, la situation était relativement calme, bien que les forces frontalières russes aient signalé des attaques sporadiques de l'opposition contre des postes frontière dans le district de Moskovsky. L'opposition a assumé la responsabilité de certaines de ces attaques. Le long de la frontière du Haut-Badakhchan, la situation était également relativement calme.

III. PROCESSUS DE NÉGOCIATION

10. Du fait de l'absence de progrès dans l'examen des problèmes politiques fondamentaux durant la deuxième phase des pourparlers d'Achkhabad, dont j'ai informé le Conseil dans mon rapport précédent, et des combats qui ont suivi, le processus de négociation est dans l'impasse. L'accord sur la tenue d'une

/...

session extraordinaire du Parlement, seul résultat prometteur des pourparlers d'Achkhabad, n'a pas été pleinement appliqué, car l'opposition a refusé de participer à cette session au motif que la sécurité de ses représentants n'était pas assurée.

11. Du 7 au 20 mai 1996, mon nouveau Représentant spécial pour le Tadjikistan, M. Gerd Merrem, a effectué sa première mission dans la région, au cours de laquelle il a tenu des négociations avec le Président Emomali Rakhmonov à Douchanbé, et avec le chef de l'opposition, M. Abdullo Nuri, à Téhéran. Il a également eu des consultations avec les Ministres des affaires étrangères de la Fédération de Russie, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Pakistan et du Turkménistan et avec le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran. Mon Représentant spécial m'a informé des résultats de sa mission; en particulier, l'Accord de cessez-le-feu a été prorogé inconditionnellement pour une nouvelle période de trois mois, soit jusqu'au 26 août 1996, au cours de ses pourparlers avec les dirigeants des deux parties tadjikes. Le Président Rakhmonov a réaffirmé que son gouvernement était favorable à la prorogation de cet accord pendant toute la durée des pourparlers intertadjiks. L'opposition unifiée tadjike a accepté de le proroger pour trois mois et a publié une déclaration à cet effet, signée par M. Nuri (voir l'annexe au présent rapport).

12. Outre la prorogation du cessez-le-feu, mon Représentant spécial s'est entretenu avec le Président Rakhmonov et ses collaborateurs des moyens de parvenir à une solution politique globale. Le Président Rakhmonov a reconnu que le conflit qui faisait rage dans son pays ne pouvait être réglé que par le dialogue politique. À cet égard, il a déclaré que la délégation gouvernementale acceptait les propositions formulées par l'Organisation des Nations Unies durant la deuxième phase des pourparlers d'Achkhabad. Il a néanmoins mis l'accent sur une seule question, la création d'un forum consultatif des peuples tadjiks, dont il a dit qu'elle devait être examinée à titre prioritaire à la reprise des pourparlers intertadjiks.

13. Le Président Rakhmonov a promis d'assurer la sécurité des membres de l'opposition siégeant à la Commission mixte, ce qui permettrait à celle-ci de reprendre ses travaux qui avaient été suspendus le 5 mars 1996, à la suite de l'enlèvement du membre de l'opposition qui en assurait la coprésidence. Il a aussi promis de garantir la liberté de mouvement du personnel de la MONUT.

14. Le 17 mai 1996, je me suis entretenu avec le Président Rakhmonov à Moscou, où il participait au Sommet de la Communauté d'États indépendants (CEI). Il a rappelé que son gouvernement était attaché à un règlement politique du conflit et souligné le rôle important joué par la MONUT dans la stabilisation de la situation dans le pays. Il a exprimé l'espoir que le mandat de la Mission serait prorogé et m'a assuré qu'il garantirait la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de la MONUT.

15. Le dirigeant de l'opposition tadjike, M. Nuri, a déclaré lors des négociations avec mon Représentant spécial à Téhéran qu'il n'existait pas de solution militaire au conflit tadjik et que celui-ci ne pourrait être réglé que par le dialogue politique. Il a donc proposé une reprise des négociations intertadjikes aussitôt que possible. En tant que mesure de confiance,

/...

l'opposition a décidé de relâcher sans condition 26 prisonniers capturés dans la région de Tavildara. Cette libération, qui aurait dû avoir lieu le 28 mai, a été retardée et le Comité international de la Croix-Rouge est en contact avec les deux parties pour qu'elle ait lieu le plus tôt possible. Dans le même temps, les dirigeants de l'opposition ont réaffirmé que la création d'un conseil de réconciliation nationale était le seul moyen de régler le problème tadjik. Cette proposition de l'opposition est décrite dans mon précédent rapport.

IV. ACTIVITÉS DE LA MISSION D'OBSERVATION DES NATIONS UNIES AU TADJIKISTAN

A. Commission mixte

16. Durant la période considérée, la Commission mixte n'a pas fonctionné en raison de l'absence des membres de l'opposition. Malgré ses promesses renouvelées, le Gouvernement n'a pas encore garanti par écrit la sécurité de ces membres, dont dépend leur retour. Il n'a pas non plus fait de déclaration concernant son enquête sur le sort de M. Zafar Rakhmonov, Coprésident de la Commission mixte appartenant à l'opposition, dont l'enlèvement en février 1996 a amené les membres de la Commission faisant partie de l'opposition à quitter Douchambé. La Commission ayant interrompu son activité, la MONUT a mené un certain nombre d'enquêtes sur des violations présumées du cessez-le-feu et en a communiqué les résultats aux parties.

17. Durant la période considérée, la MONUT a vu ses activités sérieusement entravées par les restrictions apportées à ses mouvements. D'une manière générale, le Gouvernement a empêché la Mission de circuler sur la route Kouliab-Kovaling-Tavildara ainsi qu'entre Moskovsky et Chouroabad. Les représentants du Gouvernement ont déclaré que ces restrictions étaient justifiées par le manque de sécurité et le mauvais état des routes. Or, les forces gouvernementales et la population civile locale utilisent librement les routes en question. Cette question a été soulevée à diverses reprises à tous les échelons officiels et un nouvel effort a été entrepris pour la résoudre après la déclaration susmentionnée du Président du Conseil de sécurité, qui contenait un paragraphe à ce sujet. Néanmoins, les restrictions se sont poursuivies malgré l'assurance donnée au niveau le plus élevé qu'elles seraient levées.

18. Le 4 avril 1996, l'opposition a limité les mouvements de la MONUT en arrêtant une patrouille de la Mission et en lui refusant l'accès de la vallée de Yazgoulam à Vanj. Le 16 avril, alors qu'elles se dirigeaient vers le nord sur la route Douchambé-Garm, une patrouille de la MONUT et la voiture de l'ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Tadjikistan ont été arrêtées et fouillées avant d'être autorisées à poursuivre leur chemin. Dans les deux cas, la MONUT a protesté auprès des dirigeants de l'opposition qui ont reconnu leur responsabilité à l'égard de ces incidents et ont promis de donner l'ordre aux chefs militaires de s'abstenir de bloquer les mouvements de la Mission.

19. Le 4 mai 1996, des tireurs isolés ont attaqué une patrouille de la MONUT sur la route Tavildara-Garm. Le 17 mai, des agresseurs ont dépouillé une équipe de la MONUT en patrouille et l'ont détenue pendant plus de trois heures dans une zone dominée par l'opposition. Les auteurs de ces deux incidents n'ont pas été

/...

identifiés. L'opposition a dénié sa responsabilité en soulignant l'existence de nombreux groupes criminels armés.

B. Liaison

20. La MONUT a maintenu des contacts réguliers avec les troupes russes déployées le long de la frontière et les Forces de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants, tant au niveau des états-majors que sur le terrain. Elle a coopéré étroitement avec la mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Elle a poursuivi ses activités de liaison et ses contacts réguliers avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales afin de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

C. Questions d'organisation

21. M. Merrem, mon Représentant spécial pour le Tadjikistan en poste à Douchambé, a également assumé les fonctions de chef de la Mission en remplacement de M. Darko Silović. Au début de juin 1996, la MONUT avait un effectif total de 94 personnes, soit 44 observateurs militaires de l'Autriche (6), du Bangladesh (7), de la Bulgarie (6), du Danemark (4), de la Jordanie (6), de la Pologne (2), de la Suisse (5), de l'Ukraine (3) et de l'Uruguay (5), et 50 civils dont 18 personnes recrutées sur le plan international. Le général de brigade Hasan Abaza (Jordanie) a continué de diriger les observateurs militaires.

22. En plus de son quartier général à Douchambé, la MONUT a déployé huit équipes dans l'ensemble du pays (voir la carte ci-jointe); le poste situé à Tavildara a été temporairement évacué le 11 mai en raison des combats qui se déroulaient dans la zone. Le Gouvernement afghan a réaffirmé sa décision d'autoriser la mise en place d'un poste à Taloqan afin d'assurer la liaison avec les dirigeants de l'opposition qui se trouvent dans cette localité. On espère que le déploiement pourra avoir lieu dans un avenir proche.

D. Aspects financiers

23. Par sa résolution 49/240 du 31 mars 1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 10 044 200 dollars pour assurer le fonctionnement de la MONUT entre le 27 avril 1995 et le 30 juin 1996, soit un montant brut de 717 400 dollars par mois. Par ailleurs, le 3 juin 1996, la Cinquième Commission a recommandé dans son projet de résolution A/C.5/50/L.48 que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 7 478 900 dollars pour le fonctionnement de la Mission entre le 1er juillet 1996 et le 30 juin 1997, soit un montant brut de 623 242 dollars par mois. Par conséquent, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission pour une nouvelle période de six mois, les dépenses afférentes au fonctionnement de l'opération s'élèveraient à environ 3,8 millions de dollars (montant brut).

24. Au 21 mai 1996, les contributions non acquittées au compte spécial de la MONUT se chiffraient au total à 788 296 dollars, soit environ 6 % des sommes mises en recouvrement depuis la création de la Mission. Le montant total des

/...

contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1,7 milliard de dollars.

V. ACTIVITÉS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES
DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

25. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), ainsi que le Fond monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, étaient représentés dans le pays. Bien que le contrat du Représentant spécial de l'OMS au Tadjikistan n'ait pu être renouvelé en raison de difficultés financières, un bureau de liaison national a été créé afin de coordonner les activités de l'OMS dans le pays. Au début de 1996, l'UNICEF et le PAM ont lancé des appels afin de remédier à la crise touchant l'alimentation, la santé et l'éducation, et ont fourni des vivres, des intrants agricoles, des vêtements, des abris, du matériel d'enseignement, des médicaments, des vaccins et des services d'experts dans divers domaines. Le HCR a continué de fournir au Ministère de la justice une aide concernant la législation et le respect de la légalité à l'égard des personnes déplacées et des réfugiés.

26. Donnant suite à l'action du HCR, le PNUD exécute actuellement un projet multisectoriel de 20 millions de dollars destiné à faciliter la reconstruction, le relèvement et le développement des zones rurales, pour lequel des contributions sont sollicitées. Le PNUD aide également aux activités de consolidation de la paix et de réconciliation au moyen d'un projet communautaire axé sur les jeunes dans les zones les plus sinistrées du pays. Le Conseil d'administration du FMI a récemment approuvé l'octroi d'un prêt conditionnel au Tadjikistan évalué à 22 millions de dollars, marquant ainsi le début de la participation active des institutions financières internationales au processus de développement. D'autres aides importantes du système des Nations Unies sont actuellement fournies ou prévues en ce qui concerne l'eau et l'assainissement, l'agriculture, les transports publics, les soins de santé, l'administration et les affaires publiques, la coordination de l'aide, le développement des petites entreprises et l'énergie.

27. La situation d'urgence "complexe" ayant officiellement cessé d'exister à la fin de 1995 et le HCR ayant réduit sa présence dans le pays, le Groupe de coordination des missions du Département des affaires humanitaires à Douchanbé a été dissous et le Coordonnateur résident de l'ONU et représentant résident du PNUD a été désigné représentant officiel du Département des affaires humanitaires au Tadjikistan. Toutefois, l'ampleur du chômage, de la pauvreté et des problèmes d'alimentation n'a pas diminué et la communauté internationale se doit de suivre de près cette situation d'urgence.

VI. OBSERVATIONS

28. Je suis très préoccupé par l'aggravation de la situation au Tadjikistan, qui n'a jamais été aussi alarmante et explosive depuis la fin de la guerre civile de 1992. À la suite des combats intenses qui se sont déroulés dans la région de Tavildara, de nombreuses victimes sont à déplorer, les communications

/...

ont été interrompues entre la capitale et une grande partie du pays et les conditions de vie de la population civile ont considérablement empiré. Les informations que j'ai reçues de la MONUT indiquent que les combats se poursuivent. Cette évolution fait sérieusement douter de la sincérité et des intentions des parties tadjikes.

29. Par ailleurs, mon nouveau Représentant spécial et Chef de la Mission à Douchanbé vient de prendre ses fonctions et, en dépit des doutes provoqués par l'évolution récente de la situation, je suis persuadé qu'il faut lui accorder du temps pour que ses efforts portent leurs fruits. À cet égard, l'appui fourni par les gouvernements intéressés sera essentiel. Je note également que les deux parties ont exprimé la conviction que le conflit du Tadjikistan ne saurait être réglé par des moyens militaires et se sont déclarées disposées à reprendre dès que possible les négociations intertadjikes. Je recommande par conséquent que le Conseil de sécurité proroge le mandat de la MONUT pour une nouvelle période de six mois. Si les chances de progrès ne s'étaient pas améliorées à la fin de cette période, je recommanderais que le Conseil de sécurité réexamine l'engagement de l'ONU sur ce théâtre.

30. Dans les circonstances actuelles, la priorité absolue revient au rétablissement d'un cessez-le-feu effectif. Je lance un appel aux parties tadjikes pour qu'elles mettent immédiatement fin aux hostilités et s'acquittent scrupuleusement des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord de cessez-le-feu. J'ai donné pour instruction à mon Représentant spécial de faciliter la convocation de la prochaine série de pourparlers intertadjiks dans les meilleurs délais afin d'examiner les modalités de rétablissement et de renforcement du cessez-le-feu ainsi que l'octroi de garanties supplémentaires pour en assurer le respect rigoureux.

31. Durant ces derniers mois, la MONUT a vu son action entravée par les menaces qui pèsent sur la sécurité de son personnel et par les restrictions apportées à la liberté de mouvement des observateurs militaires. La Commission mixte a cessé de fonctionner depuis plus de trois mois déjà du fait que ses membres appartenant à l'opposition ne bénéficient pas de la sécurité voulue. Je demande aux deux parties d'éliminer ces obstacles et de créer les conditions nécessaires pour que la MONUT puisse remplir efficacement son rôle et pour que la Commission mixte reprenne ses activités dès que possible.

32. Je demande une fois encore aux autorités afghanes et à l'Opposition tadjike unie de prendre les dispositions voulues pour pouvoir mettre en place un poste de liaison supplémentaire à Taloqan.

33. Pour conclure, je tiens à rendre hommage au chef de la Mission, M. Darko Silović, à l'occasion de son départ, au général de brigade Hassan Abaza, chef des observateurs militaires, ainsi qu'à tous ceux et toutes celles qui, au service de la MONUT, ont accompli un travail remarquable dans des conditions extrêmement difficiles et souvent dangereuses.

/...

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration de l'Opposition tadjike unie sur la reconduction
de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des
hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur
du pays conclu à Téhéran

Compte tenu de la nécessité de poursuivre le dialogue politique afin de parvenir rapidement à un règlement du conflit et de réaliser l'entente nationale, l'Opposition tadjike unie a décidé de reconduire l'Accord de Téhéran pour une période de trois mois allant jusqu'au 26 août 1996.

L'Opposition tadjike unie présume ce faisant que les parties s'engagent à ne pas empêcher les représentants du Comité international de la Croix-Rouge et d'organisations internationales et de défense des droits de la personne, ni les journalistes, de se rendre dans le territoire qu'elles contrôlent.

Le Gouvernement et l'Opposition tadjike unie ouvriront également les routes et feront en sorte qu'il ne soit pas mis d'obstacle aux déplacements des civils et des biens autres que militaires.

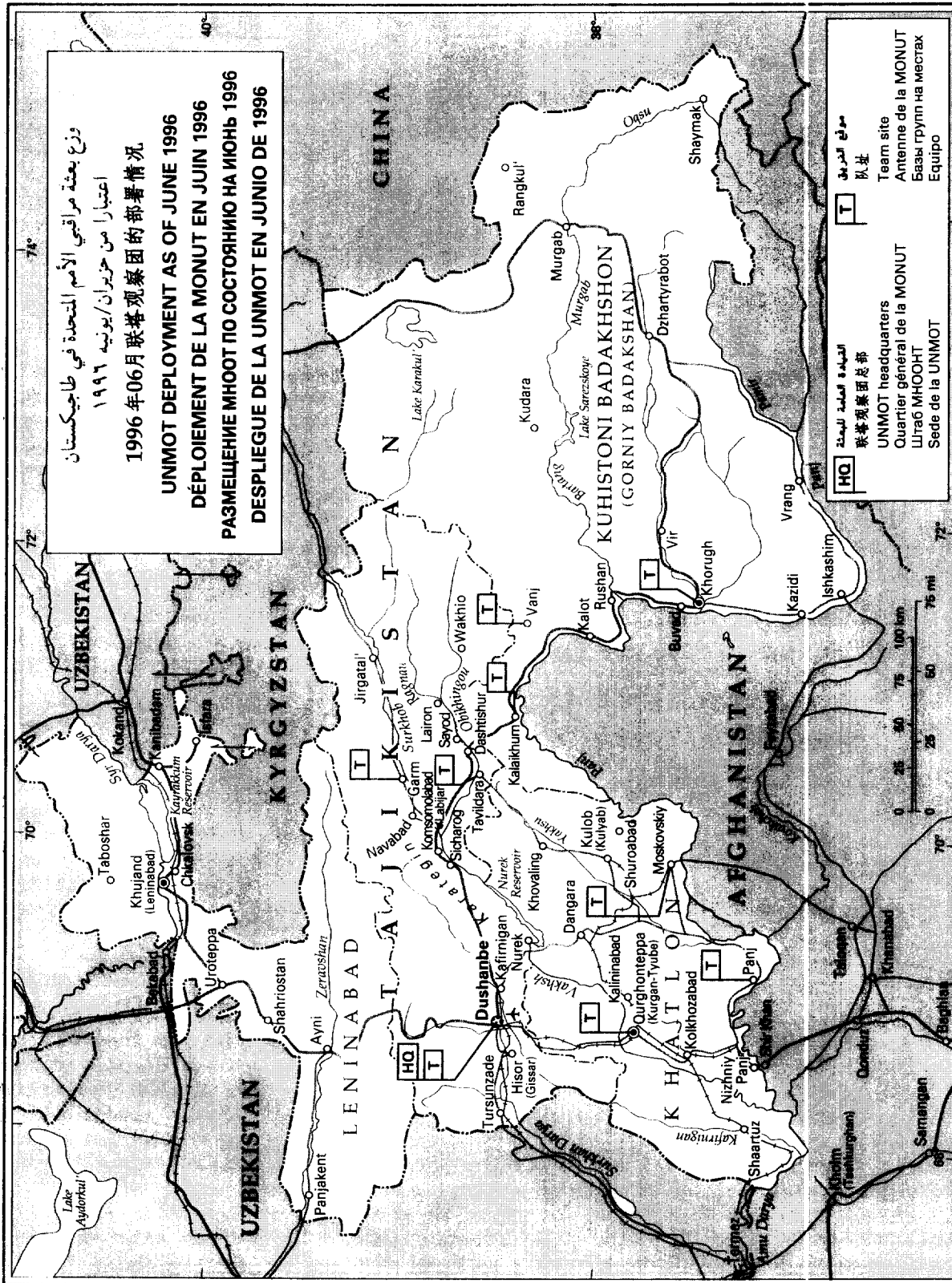
L'Opposition tadjike unie a par ailleurs pris note de ce que lui a communiqué M. Gerd Merrem, Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, sur le fait que le Gouvernement confirme ses obligations en ce qui concerne les garanties de sécurité, notamment la protection 24 heures sur 24 qu'il doit accorder aux membres de la Commission mixte appartenant à l'Opposition.

En décidant ainsi de reconduire l'Accord de cessez-le-feu temporaire, l'Opposition tadjike unie espère que les deux parties le respecteront scrupuleusement, en toute conscience et dans son intégralité.

Le chef de l'Opposition tadjike unie

(Signé) Sayed Abdullo NURI

19 mai 1996
Téhéran



وزع بعثة مراقبي الأمم المتحدة في طاجيكستان
 اعتباراً من حزيران/يونيه ١٩٩٦
 1996年06月联署观察团的部署情况
 UNMOT DEPLOYMENT AS OF JUNE 1996
 DÉPLOIEMENT DE LA MONUT EN JUIN 1996
 РАЗМЕЩЕНИЕ МНООТ ПО СОСТОЯНИЮ НА ИЮНЬ 1996
 DESPLIEGUE DE LA UNMOT EN JUNIO DE 1996

HQ	المقر العام للبعثة 联合国总部 UNMOT headquarters Quartier général de la MONUT Ултраб МНООТ Sede de la UNMOT
T	موقع الفريق 队址 Team site Antenne de la MONUT База группы на местсах Equipo

Department of Public Information
 Cartographic Section

Map No. 3987 Rev.6 UNITED NATIONS
 June 1996